



Ponction-biopsie du foie

Pourquoi effectuer une ponction-biopsie du foie?

À la demande de votre médecin, une ponction-biopsie du foie vous est proposée. Cet examen permet le prélèvement d'un petit fragment de foie. Ce fragment est examiné afin de diagnostiquer la cause d'une anomalie des tests du foie ou pour déterminer la nécessité d'un traitement. Afin que vous soyez clairement informé(e) du déroulement de cet acte médical, nous vous demandons de lire attentivement ce document d'information. Veuillez ensuite signer le formulaire de consentement avant le jour de l'examen, en indiquant la date, puis remplir le questionnaire préalable à l'examen endoscopique. Le médecin est à votre disposition pour vous apporter, en complément, toute autre précision que vous souhaiteriez obtenir.

Description et déroulement de l'examen

Après avoir mis en place un cathéter dans une veine et prélevé un peu de sang pour vérifier votre coagulation et avoir acquis la certitude qu'il n'existe pas de contre-indications (mauvaise coagulation, allergie aux anesthésiques locaux, prise de médicaments fluidifiant le sang dans les 7 jours précédant la biopsie), le médecin effectuera un ultrason pour déterminer le meilleur endroit pour effectuer la biopsie (prélèvements de tissus analysés au microscope). Après une désinfection locale, le médecin anesthésiera la région du point de ponction avec de la Xylocaïne, soit le même produit que celui utilisé par les dentistes. Lors de l'anesthésie, vous ressentirez une légère brûlure locale pendant quelques secondes. Dès que l'endroit sera bien endormi, le médecin introduira une aiguille de prélèvement entre deux côtes (le foie se trouvant à droite et sous les côtes) et effectuera la biopsie d'un fragment du foie, ce qui ne dure que quelques secondes. Si le premier morceau n'est pas assez long, il fera un second passage selon la même technique, ce qui n'entraînera pas plus de risque de complication. Le prélèvement, constitué d'un cylindre de 2 à 4 cm en moyenne, est envoyé pour un examen microscopique en pathologie. En cas d'anxiété avant l'examen, vous recevrez un comprimé de tranquillisant avant la biopsie. En cas de douleurs, vous recevrez des antidouleurs en comprimés ou en injection. L'examen est effectué par un médecin spécialement formé à cette technique, assistée d'un(e) infirmier(ère). Après la ponction-biopsie, vous devrez rester couché 2 heures sur le côté droit, puis encore environ 2 heures couché, pour une surveillance de la tension artérielle et de la fréquence cardiaque. S'il n'y a pas de complication particulière, vous pourrez ensuite rentrer à domicile.

Quels sont les risques de cet examen?

Les complications de la ponction-biopsie du foie sont rares. Les complications les plus fréquentes sont des douleurs après la ponction (22%) ou un hématome dans le foie (10%). Une hémorragie dans la cavité abdominale (0,7%) ou dans les voies biliaires, une blessure du poumon droit, de la vésicule biliaire ou du rein droit (0,1%), une infection au site de la biopsie (0,09%), la création d'une fistule entre les voies biliaires et un vaisseau sanguin (0,2%), une réaction allergique à l'anesthésique local ou aux médicaments administrés (0,03%), une hypotension liée au stress sont des complications très rares. Certaines de ces complications peuvent nécessiter un traitement urgent, voire une opération. Le taux de réussite de la procédure est de 97 %.

Comment se prépare-t-on à l'examen ?

Cet examen nécessite que l'estomac soit vide. Il ne faut donc **ni boire, ni manger durant les 6 heures précédant l'examen**. Le matin de l'examen, **vous devez prendre les médicaments prescrits par votre médecin** en les avalant à l'aide de petites gorgées d'eau. **Si vous êtes diabétique**, nous vous prions de discuter avec votre médecin traitant de la prise de votre traitement en lui expliquant que vous devez rester à jeun à partir de minuit. **Si vous prenez des médicaments qui influencent le risque de saignement (Aspirine, Plavix, Sintrom, Marcoumar, etc.)**, nous vous prions également de discuter avec votre médecin traitant





de la prise de votre traitement. Il est possible qu'en fonction des gestes techniques prévus dans votre cas vous deviez arrêter de prendre ces médicaments plusieurs jours avant l'examen. Dans ce cas, votre médecin vous conseillera sur les alternatives adaptées à votre situation.

Arrêt de médicaments pour la biopsie

Si vous prenez des médicaments mentionnés en page 3-4, veuillez communiquer avec la réception de gastro-entérologie **au moins 7 jours votre examen** (du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h au numéro de téléphone : 021 314 47 17). Lors de la consultation avec le médecin, veuillez l'informer des **médicaments que vous prenez** et des allergies dont vous souffrez.

Que se passe-t-il après l'examen?

Si des calmants vous ont été administrés, **il est interdit de conduire un véhicule** ou de travailler avec des machines jusqu'au lendemain, car vos capacités de réaction peuvent être altérées. **Il est donc utile de demander à une personne de vous raccompagner à votre domicile ou d'utiliser les transports publics.** Pour les mêmes raisons, il vous est également déconseillé de prendre, le jour de l'examen, des décisions importantes requérant toute votre lucidité (signer des documents d'une valeur légale). En l'absence de complications, il vous sera possible de rentrer à domicile environ 4 heures après la ponction. Vous pourrez manger, boire et prendre vos médicaments 4 à 6 heures après l'examen. Il est important de ne pas mouiller le pansement pendant les 24 heures suivant l'examen et d'éviter de recevoir des coups sur le site de ponction ou de soulever des charges lourdes. Tous voyages sont interdits pendant 2 jours.

Que faire en cas de problèmes après l'examen ?

Si vous avez des douleurs, des malaises, ou de la fièvre dans les heures ou les jours suivant le geste, ou en cas d'autres problèmes à la suite de l'examen, contactez immédiatement durant les heures ouvrables : le service où le geste a été fait (Centre d'Endoscopie au tél. 021 314 07 20), Unisanté CSA B, (tél. 021 314 47 17). La nuit et le week-end, le gastro-entérologue de garde au 021 314 11 11 ou votre médecin traitant. Si vous n'arrivez pas à joindre un médecin, vous devez vous rendre rapidement à l'hôpital le plus proche.

Avez-vous d'autres questions?

Si vous avez d'autres questions concernant l'examen programmé, veuillez vous adresser au médecin qui a demandé cet examen. S'il n'est pas en mesure de répondre à vos questions, contactez le Centre d'endoscopie (tél. 021 314 07 20) qui se chargera de vous mettre en contact avec le gastro-entérologue de garde. Vous aurez aussi la possibilité de discuter avec le gastro-entérologue avant votre examen.

Références bibliographiques

1. Bravo AA, Sheth SG, Chopra S. Liver biopsy. *N Engl J Med.* Feb 15 2001;344(7):495-500.





Le paracétamol (Dafalgan, Panadol, Tyléno!, Ben-U-Ron, etc...) non combiné à une autre substance, ainsi que la minalgine, la novalgine et le tramadol **sont autorisés** en cas de douleurs ou de fièvre.

Durant les 7 jours qui précèdent la biopsie du foie, vous ne devez absolument pas prendre les médicaments suivants (risque d'hémorragie après la biopsie). Si vous prenez des médicaments mentionnés ci-dessous veuillez communiquer avec la réception de gastro-entérologie au moins 7 jours avant votre examen au numéro de téléphone : 021-314 47 17 du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h.

Cette liste ne peut pas être complète et en cas de doute sur les médicaments pouvant être pris, merci de contacter la réception de Gastro-entérologie.

Dérivés de l'acide anthranillique

Méfè basan (Shonenberger Pharma) 1694
Ménéfacide (Streuil) 1695
Mélur (Medika) 1707
Méphador (Mepha Pharma) 1716
Ponstan (Pfizer) 2227
Spiralgin 500 (Spirig) 2635

Dérivés de l'acide acétique

Agonfenac 50 (Ogera) 60
Agonfenac 100 retard (Ogera) 60
Athrotec (Pfizer) 192 Athrofen
retard (Amino) 226 Bonidon
(Mepha Pharma) 361
Deflamat 75 (Fujisawa) 734
Diclo-basan (Schonenberger) 794
Diclofénac Helvepharm Ampoules (Helvepharm) 787
Dicofenac Helvepharm (Helvepharm) 798
Dicofenac Rivopharm (Rivopharm) 799
Dicofenac Rivopharm Retard (Rivopharm) 800
Diclosifar (Siphar) 801
Ecofénac (Ecosol) 898
Flector (IBSA) 1087
Flector EB granulé (IBSA)
Flector /-Retard (IBSA) 1089
Grofenac (Grossmann) 1256
Grofenac 75 mg (Grossmann) 1255
Grefenac retard 100 mg (Grossmann) 1257
Indocid (MSD) 1378
Indometaoline Helvepharm (Helvepharm) 1380
Inflamac (Spirig) 1388
Inflamac 75 SR (Spirig) 1390
Locomin (UCB-Pharma) 1594
Lodine (Sigman-lau) 1959
Olfen (Mepha Pharma) 2050
Primofenac (Streuil) 2273
Tilur (Drossapharm) 2789

Tonopan nouvelle formule (Novartis Customer Health)
2814
Voltarène Ampoules (Novartis Pharma) 3062
Voltarène Dispersible (Novartis Pharma) 3064

Voltarène Dolo (Novartis Pharma) 3060
Voltarène Rapide (Novartis Pharma) 3066
Voltrarène /-Retard (Novartis Pharma) 3067

Oxicams

Felden (Pfizer) 1059
Moblcox (Boehringer Ingelheim) 1812
Pirocam (Spirig) 2205
Pirosol (Ecosol) 2206
Piroxicam – Helvepharm (Helvepharm) 2208
Piroxicam – Mepha (Mepha Pharma) 2209
Tolootill (Roche) 2766
Xefo (Nycomed) 3085

Dérivés de l'acide proplonique

Apranax (Roche) 167
Brufen (Abbot) 378
DexOptifen (Spirig) 779
Ecoprofen (Ecosol) 901
Froben (Abbot) 1167
Froben Retard (Abbot) 1168
Grefen (Doelsch Gretner) 1253
Ibufen – L (Amino) 1350
Ibuprofene Helvepharm (Helvepharm)
Ibusifar (Siphar) 1351
Irfen (Mepha Pharma) 1428
Kettesse (Menarini) 1489
Naproxène Mepha (Mepha Pharma) 1866
Optifen (Spirig) 2075
Proxen (Grünenthal) 2318





Seraotil (Gebro) 2532
Spedifen (Inpharzam) 2628
Spedifen 400 (Inpharzam) 2628
Spedifen 400 (inpharzam) 2628

Dérivés de la pyrazolone

Butadon (Streully) 398

Salicylés

Duvium (Inpharzam) 885
Salazopyrin EN (Pfizer) 2486
Alcacyl (Novartis) 78
Alcacyl 500 poudre instantannée (Novartis) 80
Alka Selter (Bayer) 92
ASA-Tabs 0.5g (Streuil) 198
Aspegic oral (Sanofi synthélabo) 201
Aspegic Pro Injectionne (Sanofi synthélabo) 202
Aspirine 500 (Bayer) 204
Aspro 500 (Roche) 208
AssMepha (Mepha Pharma) 209
Juridin (Togal-Werk) 1454
Togal ASS (Togal Werk) 2809

Inhibiteurs COX-2 selectifs

Celebrex (Pfizer) 476
Vioxx (MSD) 3016

Ibuprofène

Algifor (Vifor Fribourg) 89
Algifor forte (Vifor Fribourg) 89
Algifor L (Vifor Fribourg) 90
DexOptifen (Spirig) 779
Dismeno (Adroka) 835
Dolocyl (Novartis Costumer Health) 847
Dolo-Dismenol (Adroka) 848
Dolo-Spedifen 200 (Inpharzam) 848
Dolo-Spedifen 400 (Inpharzam) 849
Iproben 200 (Mepha Pharma) 1427
Nurofen (Boots Healthcare) 201
Contre-douleurs plus (Wild) 625
Sanalgin N (Gebro) 2490

Divers

Aulin (Roche) 287
Aleve (Roche) 86
Arnica Montana
Balmox (Alloga) 274
Codicontin (Mundipharma) 578
Tora-dol (Roche) 2822





Formulaire de consentement écrit pour la ponction biopsie du foie

Après avoir lu le formulaire d'information annexé, veuillez dater et signer ce document au plus tard la veille de l'examen. Merci de vous présenter avec ce document le jour de l'examen.

- Je soussigné-e, déclare avoir pris connaissance du formulaire d'information sur le but, les modalités et les risques de cet examen.
- J'ai été informé-e des raisons (indications) pour laquelle je dois faire cet examen par le médecin qui l'a prescrit.
- J'ai compris que ma prise en charge est assurée en équipe et que du personnel en formation peut participer aux soins qui me sont donnés, sous la supervision de spécialistes compétents. J'ai pris note que l'identité du médecin qui pratiquera l'intervention me sera communiquée avant celle-ci.

Je donne mon accord à cet examen : oui non Date de l'examen : _____

Nom et prénom du/de la patient-e ou représentant légal/thérapeutique: _____

Cette signature est obligatoire, sans votre accord écrit nous ne pouvons pas effectuer l'examen demandé par votre médecin.

Date : _____ Signature du/de la patient-e ou de son représentant légal ou thérapeutique : _____

Dr-e _____ (Nom, prénom, lettres majuscules), a

expliqué la nature, le but, les bénéfices, les risques et les alternatives à l'examen. Il/elle a également offert au/à la patient-e la possibilité de poser toutes les questions qu'il/elle souhaitait et a pleinement répondu à ces dernières. Le/la patient-e a été informé-e que du personnel en formation peut participer aux soins et que l'identité du/de la médecin qui pratiquera l'intervention lui sera communiquée avant celle-ci.

Date : _____ Signature du médecin : _____

